

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 24 novembre 2009 à 19 h  
Hôtel des Gouverneurs  
Salle La Capitale  
1415, rue Saint-Hubert**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, maire  
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville, district de Peter-McGill  
M. Pierre Mainville, conseiller de ville, district de Sainte-Marie  
M. François Robillard, conseiller de ville, district de Saint-Jacques  
M. Richard Deschamps, conseiller de ville, arrondissement de LaSalle  
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement  
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

Mme Rachel Laperrière, Directrice générale par intérim  
Mme Corinne Andrieu, directrice des Services administratifs et du Greffe  
M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics  
Mme Dominique Archambault directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social  
M. Jean-Yves Duthel, directeur des Affaires publiques et des Relations avec les citoyens  
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises

M. Stéphane Plourde, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Gino Dubé, commandant du poste 20 du Service de police  
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police  
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

---

**10.01- Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 125.

Le maire résume rapidement le défi de l'arrondissement de Ville-Marie et rappelle que Montréal fait partie des villes les plus sécuritaires au monde.

Il souligne que plus de 70 000 personnes y résident, que ce nombre ira en augmentant et que l'Arrondissement doit être à la hauteur des attentes des résidants qui ont choisi d'y vivre.

Par ailleurs, il mentionne que la métropole, forte et prospère, doit pouvoir compter sur un centre-ville compétitif. Le centre-ville accueille quotidiennement plus de 250 000 travailleurs; on y trouve 100 000 étudiants, 3 000 commerces ainsi qu'un grand nombre d'entreprises, d'institutions et organisations.

Le maire explique que, dans le cadre du projet de loi 22, adopté en juin 2008, il est de sa responsabilité en tant que maire de Montréal de diriger également l'arrondissement de Ville-Marie.

Le maire présente les membres du conseil ainsi que M. André Lavallée, son chef de cabinet dans l'arrondissement, et demande à M. Alain Dufort de présenter son équipe de direction. Il présente ensuite les commandants des postes de police.

---

#### **10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public**

211, rue De La Gauchetière Ouest : aucune intervention.

---

#### **10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public**

2770, rue Sherbrooke Est

Dossier retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour, voir la résolution CA09 240706.

---

### **CA09 240706**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 24 novembre 2009 :

- en retirant les points suivants :

- 40.02 Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposer une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre – adoption;
- 40.10 Adopter, en vertu de la procédure des usages conditionnels, une résolution autorisant l'usage « résidence de tourisme » pour le bâtiment portant le numéro 2770, rue Sherbrooke Est;

- et en ajoutant les points suivants :

- 30.08 Désigner monsieur Marc Labelle, chef de division Permis et inspection, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique;
- 40.15 Mandater la Direction de l'arrondissement dans le dossier du 2770, rue Sherbrooke Est, afin de s'assurer que les locataires de l'immeuble soient entendus.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

---

**CA09 240707**

**Période de questions du public**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les membres du conseil souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par François Robillard

appuyé par Richard Deschamps

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1094379011

-----

Le maire annonce le début de la période de questions du public. Il rappelle que toute personne désirant poser une question doit s'adresser au maire et mentionner ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente.

-----

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Michael Schafter

- Demande au maire et aux membres du comité exécutif de s'investir dans la distribution de paniers de Noël aux personnes démunies.

Madame Lise Béland

- Demande de réserver la période de questions des citoyens aux résidants, aux commerçants et aux organismes de Ville-Marie et de limiter les sujets aux dossiers locaux.
- Édifice situé au 1450, rue Sainte-Catherine Est : demande d'expropriation de l'édifice et sa transformation en centre communautaire.
- Parc Charles-S.-Campbell : rénovation et agrandissement de l'aire de pétanque.

Monsieur André Querry

- Désaccord quant au projet de 22 qui permet la nomination de deux conseillers élus ailleurs que dans Ville-Marie.

Madame R. Pamela Salgado

- Coopérative Montagne verte : garantie sur la réalisation du projet.

Monsieur Alain Loof

- Aire d'exercice canin au parc des Royaux : réouverture de l'une des portes du parc (dépôt d'un texte et d'une pétition de 368 noms demandant sa conservation).

Madame Pierrette Savard

- Aire d'exercice canin au parc des Royaux : inquiétude face à l'avenir du parc.

Monsieur Christian Murphy

- Standards utilisés pour déterminer la contribution financière aux activités du Centre Jean-Claude-Malépart.

Monsieur Joseph Brillant Centaines

- Changements significatifs à prévoir dans l'administration de l'arrondissement.

Monsieur Gilles E. Pelletier

- Problèmes vécus par les résidants du projet d'habitation situé sur la rue Parthenais, près du boulevard De Maisonneuve, et inaction de la SHDM (dépôt de documents).

Monsieur Gaétan Auger

- Inquiétudes face au projet de construction dans le quadrilatère formé par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue De Lorimier ainsi que les rues Sainte-Catherine et Laforce, et demande aux élus de ne pas adopter le projet en 2<sup>e</sup> lecture.
- Maisons de ville sous le pont Jacques-Cartier : suspension du permis de construction, rachat du terrain par la Ville et sa transformation en espace vert.

Monsieur Michel Benoît

- Taxation inéquitable pour certains hôtels du centre-ville, La Ronde, le Casino de Montréal et le Gouvernement du Québec.

Monsieur Yves Chartrand

- Composition du conseil d'arrondissement et disponibilité du maire.

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 24, 12 personnes sur les 22 inscrites ayant été entendues.

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

L'intervention du conseiller Pierre Mainville a trait au rapport d'Équiterre.

---

#### **10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement**

Aucun document.

---

**CA09 240708**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA09 24079**

##### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.08 1094379015

---

#### **CA09 240710**

##### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.09 1094379016

---

**CA09 240711**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.10 1095119008

---

**CA09 240712**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240713**

**Approuver les ententes avec différents organismes et commerces relativement à la délivrance de licences pour chiens pour la période de 2010 à 2012 et modifier l'ordonnance**

Attendu que les ententes relatives à la délivrance de licences pour chiens conclues avec 4 entreprises ou organismes prennent fin le 31 décembre 2009;

Attendu qu'il est avantageux à différents égards pour l'Arrondissement de signer de telles ententes pour 2010, 2011 et 2012;

Attendu que les concessionnaires actuels souhaitent signer de nouvelles ententes;

Attendu que le contenu de ces ententes est conforme, quant au fond, à celui du protocole d'entente qu'impose l'annexe 1 du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254) :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, relativement à l'octroi de concessions pour la délivrance de licences pour chiens en 2010, 2011 et 2012, les protocoles d'entente entre l'Arrondissement et l'Éco-quartier Sainte-Marie, l'Éco-quartier Peter-McGill, Animal expert Maisonneuve inc. et Jaz-Zoo;

D'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), une ordonnance modifiant, quant à l'Arrondissement, l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.01 1093770001

---

#### **CA09 240714**

##### **Modifier la résolution CA09 240647 afin de préciser les coordonnées d'un bénéficiaire**

Attendu que l'organisme Les Jardins communautaires Georges-Vanier ne dispose pas d'un compte bancaire :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA09 240649 afin de préciser que le chèque de 260 \$ sera libellé au nom de la trésorière, madame Ann Raybould.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.02 CTA1090141035

---

#### **CA09 240715**

##### **Accorder un montant de 5 620,50 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour l'installation du local de télécommunications de la bibliothèque du Père-Ambroise**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder un montant de 5 620,50 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour l'installation d'un mur et d'une porte au local de télécommunications de la bibliothèque du Père-Ambroise, ainsi que la modification de locaux adjacents;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.03 CTA1093105015

---

#### **CA09 240716**

**Approuver une convention relativement au versement d'une contribution supplémentaire de 15 000 \$ au « Festival du Monde Arabe », conformément à une décision du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Attendu que, lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le conseil d'arrondissement a approuvé la modification de la résolution CA09 240305 afin que la contribution accordée au « Festival du Monde arabe » en 2009 soit équivalente à celle de 2008;

Attendu que le montant de la contribution est passé de 15 000 \$ à 30 000 \$ :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention relativement au versement d'une contribution supplémentaire de 15 000 \$ au « Festival du Monde Arabe ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.04 1094068033

---

#### **CA09 240717**

**Dans le cadre du Programme d'intervention de milieu de la Direction de la diversité sociale, accorder une contribution de 12 455 \$ au Carrefour en ressources interculturelles pour la poursuite de la réalisation du projet annuel de la Semaine interculturelle « L'interculturalité, c'est oui pour la diversité! »**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec l'organisme Carrefour en ressources interculturelles pour la réalisation du projet de la Semaine interculturelle « L'interculturalité, c'est oui pour la diversité ! »;

D'accorder à cette fin une contribution de 12 455 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.05 CTA1094282004

---

#### **CA09 240718**

**Accorder à Usinage L. Couët inc. un contrat de 79 668,30 \$ pour la fabrication et l'installation de trois structures de remisage pour épandeurs de sel (7 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder un contrat à Usinage L. Couët inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 76 668,30 \$, pour la fabrication et l'installation de trois structures de remisage pour épandeurs de sel (chevalets d'estivation);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.06 CTA1094589005

---

#### **CA09 240719**

**Modifier la résolution CA09 240570 afin de retourner la somme de 236 074,65 \$ inutilisée dans la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal**

Attendu qu'un seul contrat a été accordé dans le cadre du Programme de réfection des rues collectives 2009 sur le territoire de l'arrondissement;

Attendu qu'il y a lieu de retourner le montant non utilisé dans le compte des fonds de ce programme :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA09 240570 afin de retourner dans le compte du Programme de réfection des rues collectives 2009 la somme de 236 074,65 \$ inutilisée par l'Arrondissement;

D'imputer ce remboursement comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.07 1094657009

---

**CA09 240720**

**Accorder un contrat de services professionnels de 46 222 \$ à monsieur Pierre Gaufre, consultant, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme PR@M - Commerce**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention de services professionnels avec monsieur Pierre Gaufre, consultant, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme PR@M - Commerce;

D'approuver à cette fin le versement d'honoraires professionnels d'un montant maximum de 46 222 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.08 CTA1090519040

---

**Accorder une contribution de 13 000 \$ à la Société de développement commercial du Village pour l'aménagement de son territoire pendant la période des Fêtes 2009-2010**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder une contribution de 13 000 \$ à la Société de développement commercial du Village pour soutenir l'organisme dans le cadre des festivités entourant les fêtes de Noël sur son territoire;

D'approuver la convention à cette fin,;

D'imputer cette dépense comme indiqué dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.09 CTA1094206061

**CA09 240722**

**Modifier la résolution CA09 240651 afin d'augmenter le montant du contrat accordé à la firme RJL Construction inc. pour la rénovation des vestiaires du bâtiment de la cour Côte-des-Neiges**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense additionnelle de 90 300 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation des vestiaires du bâtiment de la cour Côte-des-Neiges, portant ainsi le montant total du projet à 342 163,53 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De porter le contrat accordé à la firme RJL Construction inc. de 251 863,53 \$ à 330 876,03 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.10 CTA1094810004

---

**CA09 240723**

**Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et accorder une contribution de 10 000 \$ pour l'événement du passage de la flamme olympique dans le Vieux-Montréal le 10 décembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour l'événement du passage de la flamme olympique dans le Vieux-Montréal;

D'accorder une contribution non récurrente de 10 000 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.11 CTA109481572014

**CA09 240724**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.08.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240725**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.01 1094206059

---

**CA09 240726**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.



**CA09 240729**

**Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile par l'intermédiaire de la compagnie Les Encans Ritchie Brothers Canada limitée et désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage;

D'accorder le contrat à Les Encans Ritchie Brothers Canada limitée comme intermédiaire pour la vente, lors de l'encan;

De désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété;

D'imputer les recettes de cette vente comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.05 1094589006

---

**CA09 240730**

**Affecter 250 000 \$ de la réserve pour la santé et la sécurité au travail (SST) de l'Arrondissement pour financer la rémunération ainsi que l'allocation automobile de monsieur Jean Chassé, cadre de la Ville de Montréal spécialisé en SST, pour les années 2009 et 2010**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'affecter 250 000 \$, provenant de la réserve pour la santé et la sécurité au travail de l'Arrondissement, afin de financer la rémunération ainsi que l'allocation automobile de monsieur Jean Chassé, employé cadre spécialisé en S.S.T pour les années 2009 et 2010;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.06 CTA1094371006



**CA09 240733**

**Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposer une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 - adoption**

Attendu que, le 29 septembre 2009, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.01 1090519035

---

**Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposer une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 - adoption**

*Dossier retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour, voir la résolution CA09 240706.*

40.02 1090519036

---

**CA09 240734**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.03 à 40.05 et 40.08.1 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240735**

**Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposer une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 - adoption**

Attendu que, le 29 septembre 2009, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.03 1090519037

---

**CA09 240736**

**Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposer une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 - adoption**

Attendu que, le 29 septembre 2009, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.04 1090519038

---

**CA09 240737**

**Autoriser la tenue de l'animation de Noël de la place des Festivals du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 6 janvier 2010 et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la tenue de l'animation de Noël de la place des Festivals du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 6 janvier 2010, ainsi que le montage du 28 au 30 novembre et le démontage du 7 au 10 janvier 2010;

D'autoriser la fermeture de la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, pour le montage et le démontage des installations, si nécessaire;

D'autoriser l'installation de scènes, de structures scéniques, de kiosques, de tentes, de colonnes d'affichage et de pavoisement sur la place des Festivals du 28 novembre 2009 au 10 janvier 2010;

D'édicter, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le site de la place des Festivals, du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 6 janvier 2010, entre 11 h et 23 h.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.05 1095097005

---

**CA09 240738**

**Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un règlement autorisant l'occupation par le CPE Fleur de macadam du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, boulevard De Maisonneuve Est (Habitations Jeanne-Mance) - avis de motion**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment portant le numéro 100, boulevard De Maisonneuve Est, par le centre de la petite enfance « Fleur de macadam », et ce, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*

40.06 1094400068

---

**CA09 240739**

**Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2009 - 7<sup>e</sup> partie, B) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009 – 7<sup>e</sup> partie, B) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document mentionné précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, et la consommation de ces boissons;

D'édicter, à l'occasion de l'événement Les Fêtes de Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1, article 22), une ordonnance permettant la circulation de véhicules hippomobiles.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.07 1092746002

---

**CA09 240740**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes - avis de motion**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une norme de hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes commerciales selon les critères établis.

40.08 1094400067

---

**CA09 240741**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes - adoption**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une norme de hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes commerciales selon les critères établis.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.08 1094400067

---

#### **CA09 240742**

**Accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement du Centre uni de la communauté chinoise situé au 211, rue De La Gauchetière Ouest**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, pour le bâtiment portant le numéro 211, rue De La Gauchetière Ouest, un rehaussement afin d'en agrandir une partie jusqu'à la limite latérale du terrain sur une profondeur, à partir de sa façade, de 3,6 m au lieu de 4 m, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 10 et 56 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.09 1094400065

---

**Adopter, en vertu de la procédure des usages conditionnels, une résolution autorisant l'usage « résidence de tourisme » pour le bâtiment portant le numéro 2770, rue Sherbrooke Est**

*Dossier retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour, voir la résolution CA09 240706.*

40.10 1094400059

---

#### **CA09 240743**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.15.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

---

#### CA09 240744

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment de la Société des arts technologiques situé au 1195, boulevard Saint-Laurent - adoption du 1<sup>er</sup> projet**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 2 160 667 situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la Place Du Marché, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir, malgré les articles 10, 61, 96, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le bâtiment abritant la Société des arts technologiques conformément aux plans numérotés 3 et 11 à 16, réalisés par Luc Laporte, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 3 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et aux critères suivants :
  - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celle des édifices significatifs du secteur;
  - le traitement architectural de la façade doit souligner la présence de l'entrée principale;
  - les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1094400009

---

**CA09 240745**

**Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère compris entre les rues Parthenais, Laforce, De Lorimier et Sainte-Catherine- adoption du 2<sup>o</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder l'autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9.1, 43, 58, 75, 81, 91.1, 91.2, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble, conformément aux plans numérotés A-001 et A-011 et aux perspectives 1 et 2, réalisés par Marchand Design Architecture, architecte, et conformément aux pages numérotées 01 à 15 inclusivement et datées du 16 juillet 2009, réalisées par Jacques Coulloudon, architecte, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2009. Malgré le paragraphe précédent, l'abaissement de 8 à 7 étages des hauteurs des première et deuxième phases du projet privé donnant du côté de la rue Laforce, figurant aux plans et perspectives de Marchand design Architecture, architecte, est autorisé;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). La révision architecturale devra comprendre un plan d'ensemble d'aménagement paysager dès la première demande de permis, assorti d'une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel afin d'en assurer la réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.12 1094400051

---

**CA09 240746**

**Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble de 7 logements portant les numéros 2201 à 2209A, rue Hochelaga**

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le délai prescrit par suite de la parution, le 17 octobre 2009, d'un avis relatif à cette conversion :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relativement à l'immeuble de 7 logements portant les numéros 2201 à 2209A, rue Hochelaga.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.13 1094400066

---

**CA09 240747**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanlev et la construction sur le même emplacement d'un**

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.14 1094400071

---

#### **CA09 240748**

**Mandater la Direction de l'arrondissement dans le dossier du 2770, rue Sherbrooke Est afin s'assurer que les locataires de l'immeuble soient entendus**

Attendu que l'arrondissement a reçu une demande à l'effet d'autoriser l'usage « résidence de tourisme » pour le bâtiment portant le numéro 2770, rue Sherbrooke Est :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De mandater le directeur de l'arrondissement pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que les locataires de l'immeuble situé au 2770, rue Sherbrooke Est soient entendus et que soit mis en place un processus de médiation permettant d'obtenir une entente à la satisfaction des deux parties (locataires et propriétaires).

*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.15

---

#### **CA09 240749**

**Nommer un président et un vice-président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement pour une période de 2 ans**

Attendu que le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (C24-003) prévoit que la présidence et la vice-présidence sont assumées par les 2 membres du conseil siégeant sur le comité, conformément à une décision du conseil d'arrondissement à cet effet :

Il est proposé par Gérald Tremblay

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De nommer pour un mandat de 2 ans, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme, le conseiller Sammy Forcillo, et, à titre de vice-président de ce comité, le conseiller François Robillard.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

51.01 1094400080

---

### CA09 240750

#### Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2010

Il est proposé par **Gérald Tremblay**

appuyé par **Pierre Mainville**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Adresse</b>
Lundi 8 février	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
Lundi 8 mars	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 <sup>e</sup> étage
Lundi 12 avril	19 h	Collège de Montréal Salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
Lundi 10 mai	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
Lundi 14 juin	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 <sup>e</sup> étage
Lundi 12 juillet	19 h	Collège de Montréal Salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
Lundi 13 septembre	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 <sup>e</sup> étage
Mardi 12 octobre	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
Lundi 8 novembre	19 h	Collège de Montréal Salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
Lundi 13 décembre	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 <sup>e</sup> étage

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1090141020

---

CA09 240751

**Demander au gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale**

Attendu que l'ensemble de la société civile montréalaise souhaite que la lumière soit faite sur les allégations de corruption qui circulent depuis plusieurs mois dans le processus d'octroi des contrats municipaux;

Attendu que le sujet principal de la campagne électorale montréalaise a été l'éthique et la gouvernance :

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par François Robillard

De demander au gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale;

D'acheminer cette proposition à tous les élus de Montréal, au conseil municipal ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

65.01

---

**Levée de la séance**

Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 décembre 2009, à 19 heures, dans les locaux du Bureau d'arrondissement, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 40.

70.01

---

  
Gérald Tremblay  
Maire d'arrondissement

05-03-10  
date

  
Claude Théorêt  
Secrétaire d'arrondissement

16-02-10  
date

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA10 240009  
lors de la séance du conseil du 8 février 2010